Le Permis de construire appliqué à l'agricutlure

OBJECTIFS

• Savoir évaluer la constructibilité d'une parcelle (zonage, type de construction,…). • Connaître les règles relatives au permis de construire et savoir les appliquer à sa situation (faire une demande, suivre l'instruction, faire un recours).

PRÉ-REQUIS

Etre candidat à l'installation ou être installé en agriculture

CONTENU

SAVOIR IDENTIFIER SI UNE OPERATION RELEVE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

SAVOIR EVALUER LA CONSTRUCTIBILITE D'UNE PARCELLE ET LES REGLES S'APPLIQUANT A UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE :

REGLES PARTICULIERES AUX RESIDENCES DEMONTABLES ET HABITATIONS DE LOISIRS

COMPRENDRE LES DIFFERENTES ETAPES D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
Mode de validtion : cette formation sera validée par une attestation e formation remise à la suite du stage.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
ADDEAR Loire

DURÉE : 1 jour(s)
DATE LIMITE : 19/01/2018

TARIFS
Finançable par le fond de formation Vivea
nous consulter

ATTESTATION
Aucune

RENSEIGNEMENTS
Claire LEROY, formatrice et accompagnatrice Installation Transmission à l'ADDEAR de la Loire
appeti42@orange.fr
ADDEAR Loire
4 Bis rue Philibert MOTTIN

42110
Feurs
Tel. 04 77 26 45 51

NOTE : Repas partagé sur place

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
25/01/2018	4 Bis Rue Philibert Mottin 42110 Loire	Delphine GAVEND, juriste spécialisée en droit Rural Claire LEROY, formatrice Installation Transmission

THÈMES
Transmission

FINANCEURS

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)